



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 18 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Agnès Quinterne, Maximilien Adam, Marie Le Bouquin, Cédrik Jamroz

Absents excusés : Lionel Caron qui donne pouvoir à Maximilien Adam, Véronique Lafarge, Virginie Vinchon.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents de police municipale entre la commune de Morangles et de Chambly

Le Maire explique que les différentes conventions administratives liées au SIVU sont échues. Afin de pérenniser l'existant et pour faire suite à la mise à jour des effectifs et des moyens de la police municipale de Chambly, il y a lieu de les réactualiser.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Autorisation environnementale d'exploiter le système d'assainissement de Neuilly-en-Thelle

Le Maire explique que les communes rattachées au système d'assainissement de Neuilly-en-Thelle sont appelées à donner leur avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation environnementale d'exploitation.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Sente communale

Afin de matérialiser le domaine public et de protéger la sente derrière le Petit Morangles, le Maire propose d'y installer 2 potelets.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour (retrait du pouvoir de Lionel Caron donné à Maximilien Adam).

Décision modificative pour l'amortissement SE60.

Suite au versement d'une aide versée par le SE60 pour l'acquisition des lanternes LED, il a été convenu d'amortir cette subvention d'équipement sur une durée de 10 ans.

Les crédits nécessaires pour cet amortissement n'ont pas été prévus au budget de cette année. Il faut donc abonder le compte 681 (chapitre d'ordre 042 en dépenses de fonctionnement) et le compte 28041412 (chapitre d'ordre 040 en recettes d'investissement), soit 1 160.90 € pour conserver l'équilibre budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Règlement intérieur

Le Maire explique que les droits et obligations des agents de la mairie sont définis par un règlement intérieur élaboré avec le centre de gestion de l'Oise. Il est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la commune.

Après lecture du règlement, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Heures complémentaires

Le Maire explique qu'une délibération doit être prise pour attribuer des heures complémentaires aux agents de la commune quand ceux-ci effectuent des missions, des formations.... en dehors de leurs heures de travail.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RIFSEP

Le Maire propose de mettre en place le régime indemnitaire intitulé RIFSEP à l'ensemble des agents de la commune, agent titulaire et agents contractuels de droit public.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Convention centre de loisirs de Fresnoy-en-Thelle

Le Maire rappelle que les enfants de Morangles sont accueillis le mercredi, les petites et les grandes vacances au centre de loisirs de Fresnoy-en-Thelle, moyennant une participation de la commune de 15 € par jour et par enfant.

Par conséquent le Maire propose de renouveler et de signer la convention avec Fresnoy-en-Thelle.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Questions diverses

Potager

Les dépenses pour l'aménagement du potager (démarré en octobre 2023 et achevé au printemps 2024) s'élèvent à 320 272 € HT. Les subventions accordées par le Département et la Préfecture se montent à 200 950 € HT soit un coût pour la commune de 119 322 € HT.

Signalisation horizontale

Il est nécessaire de refaire la signalisation horizontale des rues de la commune. Plusieurs devis ont été demandés. Après étude, l'entreprise France Parking a été retenue pour un montant de 5 759 € HT.

Théâtre

Monsieur Gilles Amiot, artiste subventionné par le Département, a pris contact avec la mairie pour présenter son spectacle « le bal des poussières ». Le conseil municipal accepte de l'accueillir pour une soirée. La date est à fixer avec Monsieur Amiot.

**Marianne Lemoine,
Maire de Morangles**

